



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 juillet 2021**

Date de convocation : mercredi 30 juin 2021

Délibération n° CC\_2021\_133  
Nomenclature : 1.1.15

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 59

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD, Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER, M. Thierry BARON à Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Charles DELCROIX à Mme Véronique CAMBON, M. François EHLINGER à M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET à M. Philippe ROUET, Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN à M. Alexandre GRENOT, M. Patrick PAYET à M. Pierre-Henri JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Autorisation de signer les marchés de " Fourniture et livraison de viande et charcuterie fraîches sous vide et de surgelés"

Le 6 juillet 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint Georges des Coteaux, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Michel ROUX, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Jean-Michel MELLIER, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Pierre HERVE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Mireille ANDRE, Mme Florence BETIZEAU, M. Laurent DAVIET, M. Pierre MAUDOUX

Secrétaire de séance : M. Michel ROUX

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que la présente consultation concerne la fourniture et la livraison de viande et charcuterie fraîches sous vide et de surgelés.

Le marché est constitué de 3 lots :

Lot 1 : Fourniture et livraison de viande et charcuterie fraîches sous vide (origine France) pour les communes de Burie, Chérac, Ecoyeux, Fontcouverte, Chaniers

Lot 2 : Fourniture et livraison de viande et charcuterie fraîches sous vide (origine France) pour les communes de Chermignac, Corme-Royal, Les Gonds, Montils, Préguillac, Saint-Georges des Coteaux, Saint-Sever de Saintonge, Saint-vaize, Saintes, Thénac et Varzay.

Lot 3 : Fourniture et livraison de surgelés pour l'ensemble des communes

Il s'agit d'un accord-cadre avec émission de bons de commande exécuté au fur et à mesure de la survenance des besoins.

Le marché est conclu à compter du 1er Août 2021 (ou de la date de notification si postérieure) jusqu'au 31 juillet 2022.

Il est reconductible tacitement trois fois un an, soit une durée totale maximum de quatre ans.

Il est conclu avec sans montant minimum et sans montant maximum sur la durée totale du marché.

la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération de Saintes a attribué, le 1<sup>er</sup> juin 2021 les lots de la façon suivante :

LOTS	Entreprise retenue
Lot 1 : Fourniture et livraison de viande et charcuterie fraîches sous vide (origine France) pour les communes de Burie, Chérac, Ecoyeux, Fontcouverte, Chaniers.	Entreprise BOUCHERIE ARNAUD  49 avenue de la République 17770 BURIE
Lot 2 : Fourniture et livraison de viande et charcuterie fraîches sous vide (origine France) pour les communes de Chermignac, Corme-Royal, Les Gonds, Montils, Préguillac, Saint-Georges des Coteaux, Saint-Sever de Saintonge, Saint-vaize, Saintes, Thénac et Varzay.	Entreprise SOCIETE ROYANNAISE DE VIANDES ET SALAISONS  12 rue Gustave Eiffel 17200 ST SULPICE DE ROYAN
Lot 3 : Fourniture et livraison de surgelés pour l'ensemble des communes	Entreprise TRANSGOURMET  17 rue de la Ferme de la Tour 94460 VALENTON

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 1111-1, L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021,

Vu La délibération n°2020-121 du conseil Communautaire du 30 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président, et notamment le point n°4 relatif à la passation des marchés et de leurs avenants,

Considérant que la délégation au Président n'est consentie que pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation à l'exception de la décision de signer les marchés et les accords-cadres, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils des

procédures formalisées prévus par les textes en vigueur pour les marchés publics de fournitures et services et supérieur à 2 000 000 € H.T pour les marchés publics de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans incidence financière ou avec une incidence financière limitée en cas d'augmentation à 5 % du montant global du marché initial, lorsque Les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de viande et charcuterie fraîches sous vide et de surgelés est d'un montant supérieur au seuil susvisé,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes a lancé une consultation pour la fourniture et la livraison de viande et charcuterie fraîches sous vide et de surgelés, sous la forme d'un appel d'offres ouvert (publicité en date du 26 mars 2021),

#### Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer les accords-cadres et toutes les pièces liées à la procédure avec :

- o L'entreprise BOUCHERIE ARNAUD pour le lot 1,
- o L'entreprise SOCIETE ROYANNAISE DE VIANDES ET SALAISONS pour le lot 2,
- o L'entreprise TRANSGOURMET pour le lot 3.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

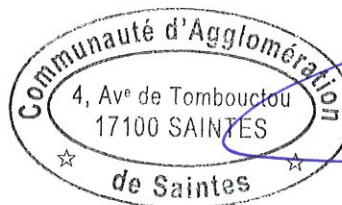
ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.